



Traité Demaï

Michna 9 - Chapitre 6

חֵבֶר וְעַם הָאָרֶץ שִׁירְשׁוּ אֶת אֲבֵיהֶם עַם הָאָרֶץ,
יָכוֹל הוּא לֵאמֹר לוֹ:
טַל אֶתָּה חֲטִימִים שְׂבָמָקוֹם פְּלוֹנִי וְאֶנִּי חֲטִימִים שְׂבָמָקוֹם פְּלוֹנִי;
אֶתָּה יֵין שְׂבָמָקוֹם פְּלוֹנִי וְאֶנִּי יֵין שְׂבָמָקוֹם פְּלוֹנִי.
אָבֵל לֹא יֵאמַר לוֹ:
טַל אֶתָּה חֲטִימִים וְאֶנִּי שְׂעוּרִים;
טַל אֶתָּה הַלֵּחַ וְאֶנִּי אֶטַל אֶת הַיֵּבֶשׁ.

Si un 'haver et un 'am haarets ont hérité de leur père, qui était 'am haarets, l'un peut dire au l'autre : prends, toi, le blé qui se trouve à tel endroit, et moi, je prendrai ceux qui se trouvent à tel endroit. Ou bien : toi, le vin qui est à tel endroit, et moi, le vin qui est à tel endroit. Mais, il ne pourra pas lui dire : prends, toi, le blé, et moi, l'orge, prends, toi, les produits humides et moi, je prendrai les secs.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions